

Invest 26 Fix 3

Vous tenez à protéger votre avenir? C'est tout à fait possible.

Investissez à court terme avec un rendement solide et fixe

Concrétiser ses plans d'avenir en toute simplicité. Voici ce dont tout le monde rêve. Et c'est possible grâce à une plus grande sécurité financière. En faisant des investissements intelligents, par exemple. Avec **Invest 26 Fix 3**, vous investissez votre argent tout en bénéficiant d'une garantie d'un rendement fixe et solide et ce, à court terme.

Un rendement fixe et solide

Invest 26 Fix 3 est intéressant si vous voulez investir avec un rendement garanti (Branche 26). Le **taux d'intérêt sur le versement (diminué des frais) s'élève à 3 %**. Il n'y a pas de participation bénéficiaire.

À court terme

Votre contrat Invest 26 Fix 3 ne dure que **3 ans**. De plus, vous pouvez racheter **complètement** le contrat **à chaque moment**. Pour cela, la première année, vous payez des frais de rachat de 2 %, la deuxième année de 1 % et la troisième année de 0 %. De plus, une correction de valeur du marché est possible aussi et le précompte mobilier pour les particuliers s'élève à 30 % du rendement réel.

Sur le plan pratique

Vous pouvez investir dans Invest 26 Fix 3 à partir d'un versement de **15.000 euros**. Les frais d'entrée s'élèvent au maximum à 2,5 % sur chaque versement, diminués de 0,50 % pour chaque versement à partir de 50.000 euros. Il est possible de souscrire jusqu'au 31 octobre 2024 compris. Tenez compte de la possibilité d'une clôture anticipée. Invest 26 Fix 3 n'entre pas en ligne de compte pour une déduction fiscale ou pour une diminution d'impôts Il n'y a pas de taxes sur les primes. Le précompte mobilier pour les particuliers s'élève à 30 % du rendement réel.

Vous trouverez toutes les informations sur Invest 26 Fix 3 sur le site web de Baloise. Vous avez encore des questions ou vous êtes intéressé? Passez à l'agence, je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Ceci est un message publicitaire. Invest 26 Fix 3 est une opération de capitalisation de Baloise. Ce produit est soumis au droit belge. Le contrat a une durée préalablement établie. Vous souhaitez conclure un contrat? Consultez les Documents d'informations clés et leurs annexes, les scénarios des Documents d'informations clés, la Fiche technique Taux d'intérêt garantis et nos Conditions Générales afin de vous informer en profondeur de votre protection légale sur www.baloise.be.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, prenez contact avec votre courtier.

Vous avez une plainte? Dites-le-nous par courriel via plainte@baloise.be, ww.baloise.be/plaintes, par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56. Si

aucune solution n'est trouvée, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances: info@ombudsman-insurance.be, www.ombudsman-insurance.be, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, 02 547 58 71..